

# Soutien au Maire de Saint-Seurin sur l'Isle qui a décidé un menu unique pour la cantine

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 10 janvier 2017



Suite à un courrier adressé aux parents il y a une semaine, des parents (10 à 15, pas « les » comme l'écrit le journaliste de Sud Ouest) ont protesté lundi contre la décision de ne plus offrir de menus alternatifs (sauf contre-indication médicale) à la cantine communale.

<http://www.sudouest.fr/2017/01/10/les-parents-se-mobilisent-contre-le-menu-unique-a-la-cantine-3091461-2738.php>

*« Accompagnés d'un parent, élu municipal courageux et prêt à plaider leur cause auprès du maire, ils ont défilé jusqu'à l'hôtel de Ville pour tenter de rencontrer le premier édile. En vain. »*

Diable, le maire doit être une terreur, on se demande comment cet homme de 95 ans a encore été élu en 2014 !

Pour une certaine Sonia dont le petit garçon de 5 ans ne mange pas de porc (des goûts aussi prononcés à cet âge !) comme une quinzaine d'élèves, rien ne justifie cette décision de mettre

un terme au menu de substitution. « *Beaucoup de choses manquent\* ici, pourquoi créer un problème qui ne se posait pas ? Nous voulons une explication...* ».

\* La commune ne semble pas très à l'aise, voir ci-dessous...

« *Le maire (sans étiquette) Marcel Berthomé, ancien militaire qui, à 95 ans, gère la commune depuis 1971, avance pourtant des raisons strictement économiques. « **Il s'agit d'une réduction des dépenses de nos services.** Cela simplifie les activités de la restauration et permet des économies au niveau du personnel.* » Malgré un gros effort ces dernières années, **le budget communal affiche toujours une lourde dette de 1713 euros par habitant (en 2014).** »

« *Le calcul de cette mesure d'économie a été réalisé en dehors de la commission de la restauration scolaire qui réunit traditionnellement élus, parents et nutritionniste. «**Tout a été décidé sans nos représentants**», s'insurge Sonia. «Pourtant, nous payons des impôts locaux, nous payons la cantine, nous sommes citoyens nous aussi, un tel choix n'appartient pas qu'au maire. Là, on a l'impression qu'on nous dit : "vous mangez ou vous partez" ...» »*

Avec le fait que conditionner son enfant de 5 ans à se différentier des autres, les « *nous sommes citoyens nous aussi* » ne semble pas enclins au vivre ensemble dont on serine les oreilles des « non-nous aussi » ! Cette dame, Sonia y relève même un chantage « *vous mangez ou vous partez* ».

Pour rappel à cette dame qui ne connaît le coran\* qu'à la mode salaf, ce qui l'arrange, qu'elle sache qu'en cas de nécessité, le musulman -car c'est bien le problème- peut consommer non-halal ou du porc s'il y est contraint... Et le vivre ensemble est une contrainte qui ne s'accorde pas avec les interdits alimentaires ou autres qui divisent et servent au contrôle communautaire, elle est imposée aux non-musulmans, elle l'est donc aux musulmans...

\* Deux versets autorisent le musulman à manger non-halal ou du

porc en cas de nécessité...

Sourate 2 verset 173 -Sourate 16 verset 115

<http://resistancerepublicaine.com/2015/05/19/kermesse-halal-les-musulmans-sont-autorises-par-le-coran-a-manger-du-porc-par-philippe-jallade/>

Mairie de Saint Seurin sur l'Isle :

[http://www.stseurinsurlisle.com/la\\_mairie/contact.php](http://www.stseurinsurlisle.com/la_mairie/contact.php)